Nº17

Populo Cohier spécial

(Sept. 2011)

iri

Plan de redressement et de développement du CCE Air France

Le 27 juillet dernier, le plan de redressement et de développement du CCE a été voté en Session. Ce plan prévoit un retour à l'équilibre dans trois ans. Il repose sur trois principaux axes : la vente d'une partie du patrimoine du CCE, l'adaptation des effectifs à l'activité et la poursuite de l'effort général d'économie.

Ce Cahier spécial revient pour vous sur le contexte et les détails du plan de redressement du CCE pour les trois prochaines années.

Depuis plusieurs années, le CCE Air France est en prise avec des difficultés financières importantes.

Plusieurs raisons à cela : le départ du CE-OA en 2006 qui a entrainé une baisse très significative des ressources du CCE en est la principale. La baisse de la subvention de la Compagnie en est une autre. Des erreurs de gestion et des choix technologiques malheureux ont, en certaines périodes, aggravé la situation. Force est également de constater que les salariés d'Air France utilisent de moins en moins les services du CCE : augmentation des tarifs ? Difficultés du CCE à s'adapter aux nouveaux modes de consommation des agents ?

Des réformes structurelles profondes étaient donc urgentes et nécessaires. En mars 2011, à la veille des élections professionnelles, le mandataire ad hoc appelé pour conseiller et encadrer le CCE dans sa démarche de redressement déclarait dans son rapport intermédiaire :

« Quel que soit le bureau qui sera désigné à l'issue des élections, celui-ci aura l'obligation de poursuivre la démarche entamée depuis début 2010, ce qui passera inévitablement par la cession d'une partie du patrimoine immobilier ainsi que par des mesures de réduction des charges du CCE pour que, à terme, les subventions équilibrent les charges et soient mieux utilisées dans le respect de la vocation du CCE ».

Tel est l'objectif du plan de redressement et de développement préparé par le Bureau à la tête du CCE depuis le mois de mars.

Ce plan vise à résorber les pertes accumulées ces dernières années ; à reconstituer un fonds de roulement garant d'une trésorerie équilibrée ; et enfin, à investir dans la rénovation de certains centres de vacances afin de revaloriser une partie du patrimoine cher aux salariés d'Air France.

Le plan a été voté le 27 juillet dernier par les élus CGT, FO et CGC à la Session.

Comptes 2010

Les comptes 2010 du CCE ont été présentés le 1^{er} juillet dernier. Ils indiquent **une amélioration du résultat net**, signe que la politique d'économies initiée en 2010 a porté ses premiers fruits. Mais les comptes traduisent néanmoins **une situation budgétaire difficile** qui nécessite la mise en place d'un plan de redressement.

Une analyse qualitative des états financiers sur les 6 dernières années montre que le CCE a vu ses ressources baisser suite à un fléchissement de la subvention et aux lourdes dettes du CE Opérations aériennes. Sur ce dernier point, le CCE a été contraint récemment de porter le sujet devant la justice afin de recouvrer des sommes atteignant plus de 9 M€ désormais.

Résultat net 2010 : -7, 5 M€.
Soit une amélioration de 5,6 M€ par rapport au résultat 2009 qui était de - 13,3 M€.

• Résultat d'exploitation 2010 : - 4 M€. Il était de - 4, 8 M€ en 2009.

Les comptes 2010 ont été certifiés par le collège des commissaires aux comptes et approuvés par la Session du CCE du 1^{er} juillet 2011.

Le programme de cession d'une partie du patrimoine

Deux sites techniques, des colonies de vacances et centres de détente pour les familles figurent sur la liste des actifs immobiliers prévus à la vente. Il s'agit du CTM (Orly), de Lomergat, du bâtiment Lattitude (Orly), d'Erdeven, de Villar d'Arène, de Juzet-d'Izaut, de Theneuille, de Tréberon, de Lelex, du camping de Guidel, de Keradennec, de Pessat-Villeneuve, de Pareloup, de Fonsanges, du Banchet, d'Arbonne, de Salles-sur-Mer, de Radstadt (appartements en copropriété) et de Lassy.

Ces biens ont été sélectionnés à la lumière de plusieurs critères :

- le très faible taux de remplissage enregistré ces dernières années,
- l'importance des coûts de fonctionnement en exploitation et hors exploitation,
- les frais d'entretien annuels et investissements futurs nécessaires,
- la situation géographique peu favorable,
- la valeur estimée de revente,
- le prix du marché local.

L'objectif du programme de cession est d'atteindre, selon un calendrier progressif établi sur trois ans, une réalisation d'actifs de 40,9 M€.

Un travail sur les effectifs

Le plan prévoit également l'adaptation des effectifs à l'activité future. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) qui est sur le point d'être lancée. La GPEC commencera par un état des lieux de l'organisation actuelle, des ressources et des compétences. Cette première étape permettra de préparer rapidement l'organisation de demain en passant par l'identification des potentiels et des besoins en matière de formation professionnelle.

La réduction des effectifs, sous forme de départs à la retraite non remplacés et de départs anticipés négociés, devrait atteindre 30 % de la masse salariale actuelle, soit 2,5 M€.

Assortie de la poursuite de l'effort d'économie sur les charges, ce sont au total 10 M€ de réduction des frais de fonctionnement qui sont prévus sur les trois ans à venir.

La mise en œuvre du plan

Une Commission de contrôle de l'exécution du plan a été créée afin d'impulser, suivre et surveiller la mise en œuvre du plan de redressement.

La présidence de cette commission est assurée par le mandataire ad hoc qui accompagne le CCE dans son redressement depuis novembre 2010.

Elle est en outre composée des représentants des organisations syndicales ayant voté favorablement le plan ainsi que du Secrétaire Général – Véronique Vaslin et du Trésorier du CCE – Serge Aubron. Au sein de la Commission de contrôle, le programme de vente du patrimoine a été plus particulièrement confié à Monsieur Ronald Noirot élu titulaire CGC au CCE qui a été mandaté par la Session afin de piloter cette partie du plan de redressement.

La Commission de contrôle de l'exécution du plan se réunira tous les deux mois.

Le recentrage sur les missions premières du CCE

A terme, le but est de revenir à ce qui est la raison d'être du Comité Central d'Entreprise : des vacances pour tous. C'est-à-dire : des subventions équilibrées face aux charges et des subventions mieux redistribuées aux agents Air France.

Pour les **vacances des jeunes**, la politique du CCE sera de continuer à faire partir tous les enfants inscrits dans les délais, d'abord dans les colonies de vacances, puis dans certains de nos centres de vacances adultes (Gassin, Lanslevillard, Saint-Georges) et en complétant enfin par des offres extérieures pour lesquelles la maîtrise de l'organisation sera conservée.

Le recentrage sur les missions premières du CCE (suite)

Pour les vacances des familles, la priorité sera donnée à un patrimoine restauré et modernisé, assortie d'une politique de négociation des tarifs sur les produits extérieurs. La prise en compte des évolutions des attentes et des comportements des agents en matière de vacances (nouveaux produits pour des populations nouvelles, jeunes, familles recomposées, célibataires) est également inscrite au plan de redressement et de développement.

Les actions en faveur de la Petite Enfance (crèches,...) ainsi que l'organisation du Noël du CCE sont maintenues dans le cahier des charges.

Le retour à l'équilibre, prévu dans trois ans, doit aussi permettre d'appliquer une baisse des tarifs et de mettre en œuvre une politique de subvention adaptée aux besoins des agents et de leurs familles. Progressivement, une baisse des tarifs ciblée sur les propriétés du CCE et une politique de négociation des tarifs mêlant souplesse et réactivité sur les produits extérieurs verront le jour.

Un nouveau Bureau depuis le 5 août 2011

Le 5 août dernier, une Session extraordinaire du CCE a procédé à l'élection d'un nouveau Bureau composé de Véronique Vaslin, élue au poste de Secrétaire générale et de Serge Aubron, élu au poste de Trésorier général.



Véronique Vaslin, CGT, est une élue du CE Commercial France. Elle était depuis le 25 mars 2011 Secrétaire générale adjointe du CCE.



Serge Aubron, CGT, est un élu du CE Industriel.

C'est l'annulation des élections professionnelles du CE Exploitation dont étaient issus le précédent Secrétaire général - Didier Fauverte - et le précédent Trésorier général - Alain Barbier - qui a rendu nécessaire la formation de ce nouveau Bureau.

Malgré ce changement de gouvernance, l'agenda concernant l'application du plan de redressement et de développement du CCE Air France voté le 27 juillet dernier a été maintenu.